



Bulletin Officiel

N° 4113 Jeudi 24 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» 2

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS CAPITALEASE SEED FUND 3

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION 4

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE 4

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK 5

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BNA 6-7

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 8

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T » AGO 9-10

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T » AGE 11

SICAV BH PLACEMENT AGO 12-13

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 14

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 15

SICAV BNA 15

ASSEMBLEES GENERALES

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX «ASSURCREDIT» AGO 16

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME AGO 17

BANQUE ZITOUNA AGO 17

BANQUE ZITOUNA AGE 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 – 03 – 2012

SICAV BH OBLIGATAIRE

SOCIETE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SICAV BH PLACEMENTS

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 – 12 – 2011

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

FCP SECURITE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL «AMS»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'augmentation de capital par l'émission de **1 000 000** actions nouvelles de la société AMS ouverte du lundi 30 avril 2012 au vendredi 11 mai 2012, a été clôturée.
2. A partir du vendredi 18 mai 2012, les **2 461 680** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société AMS ainsi que les **1 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **3 461 680** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de **10,000** dinars.
Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société AMS sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Retenue	Quantité attribuée par catégorie				Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	495	251 657			7 461	5 919	13 380
AMEN INV	2 170	1 109 180	1 929		32 597	9 940	44 466
ATTIJARI INT	1 071	336 142	163		16 019	14 021	30 203
AXIS	771	759 605	1 636		11 583	15 781	29 000
BEST INV	171	104 250	13 361		2 345		15 706
BIAT CAP	367	628 895	32		5 628	2 202	7 862
BNA CAP	2 341	762 784	28 341		34 846	12 524	75 711
CCF	528	94 144	76		7 986	564	8 626
CGF	1 288	1 996 223	9 445		19 323	7 417	36 185
CGI	382	131 503	81		5 819		5 900
FINA CORP	232	119 364	3 598		3 511	84	7 193
INI	19	3 200			291		291
MAC SA	3 054	2 540 071	29 126	40 000	45 369	17 801	132 296
MAXULA B	1 453	265 203	5 153		21 687	5 696	32 536
MCP	90	13 829			1 384		1 384
SBT	32	34 430			490		490
SCIF	380	21 338			5 706		5 706
SIFIB BH	520	195 340			7 833	8 474	16 307
SOFIGES	774	126 459	4 499		11 284	314	16 097
TSI	1 273	901 923			19 477		19 477
TUN VAL	2 806	1 210 437	647		42 339	42 370	85 356
UBCI FIN	256	130 306			3 925	3 051	6 976
UFI	227	264 460	1 913		3 097	3 842	8 852
Total général	20 700	12 000 743	100 000	40 000	310 000	150 000	600 000

Par ailleurs, MAC SA informe que les **400 000** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 7 investisseurs institutionnels.

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS**CAPITALease Seed Fund**

Fonds d'amorçage

régé par le Code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Agrément du CMF N°36-2011 du 25 novembre 2011

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 17 mai 2012 au prospectus d'émission du Fonds d'amorçage **CAPITALease Seed Fund**.

« **CAPITALease Seed Fund** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CAPITALease Seed Fund
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant initial :	1 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément :	25 novembre 2011
Promoteurs :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Gestionnaire :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Dépositaire :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Distributeur :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer la société de gestion suivante :

OLYMP Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : 13 bis, Rue Aziza Othmana, Mutuelle Ville, 1082 Tunis

Le Conseil du Marché Financier a agréé, en date du 12 avril 2012, la société de gestion « OLYMP Partners » pour exercer la gestion des fonds communs de placement à risque prévus par l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 et des fonds d'amorçage prévus par l'article premier de la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005. Le capital social d'OLYMP Partners est de 100 000 dinars divisé en 1 000 actions de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 mai 2012, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein d'OLYMP Partners au profit de Monsieur Moez Djemel.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****AMEN BANK**

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 20-04-2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 20-04-2011. Il était composé de 41 807 actions, et de 500 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 20-04-2012, ce contrat était composé de 14 092 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 3 123 725,463 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 14-05-2012 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 22 201 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 2 274 821,725 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis***Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2012*****Première Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire de la société d'investissement à capital variable « SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et les opérations citées dans le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat de l'exercice	-134 223,546
Régularisation des revenus	-1 685,470
Résultat non distribuable	+ 159 705,461

Report à nouveau	+ 12,871
Somme distribuable	= 23 809,316
Dividende au titre de l'exercice	23 808,312
Résultat reportée	1,004

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2011 à **0,828 D** par action.

Le montant sera mis en paiement à partir du **28/05/2012** aux guichets de la Banque Nationale Agricole

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 13 500DT brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Mahmoud BARAKET, en remplacement de Monsieur Ammar TLILI pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2014, le mandat des membres suivants :

Monsieur MOHAMED BERRAIES

Monsieur MAHMOUD BARAKET

Banque Nationale Agricole

Société Immobilière et de Participation

Société Immobilière et de Viabilisation

Société ESSOUKNA

BNA Capitaux

Société El Medina

STAR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV Société d'Investissement à Capital Variable Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 mai 2012

Première Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligatoire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et les opérations citées dans le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation :	17 916 071,152
Régularisation résultat d'exploitation	1 349 107,633
Report à nouveau	1 663,107
Sommes distribuables	19 266 841,892
Dividendes au titre de l'exercice	19 263 588,003
Résultat reporté	3 253,889

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2011 à **3,881 D** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA à compter du **28/05/2012**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence d'un montant de 30 000 DT brut à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014-Megrine

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mai 2012, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 47 Du 19 avril 2012, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 15 avril 2012, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT, et les états financiers consolidés de l'exercice 2011, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve, les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2011, faisant ressortir pour l'exercice 2011 un bénéfice net après impôt de 5 442 507, 813 Dinars pour la SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 3 522 816, 535 Dinars pour le groupe.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2011.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2011 comme suit :

Bénéfice net :	5 442 507, 813 Dinars
Résultats reportés :	15 554 933, 936 Dinars
Réserve spéciale :	1 000 000, 000 Dinars

TOTAL A AFFECTER : 21 997 441, 749 Dinars

AFFECTATION :

Réserve légale:	924 508,000 Dinars
Dividende statutaire (0,d100/action):	1 386 762,000 Dinars
Super dividende 0,d300/action):	4 160 286,000 Dinars
Réserve pour réinvestissements financiers :	786 909,091 Dinars
Résultats reportés :	14 738 976,658 Dinars

Le dividende sera payé à partir du mardi 29 mai 2012

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2011 avec les filiales du groupe, MONOGROS, La S.G.S Touta , La S.I.M, GEMO, HLC, MMT, TSS et COPIT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration, avec l'exercice présent, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mrs:

- Mohamed Ali MABROUK
- Mohamed Mounir BEN MILED
- Mohsen ZERELLI
- Frédéric GODEBERGE
- Mohamed Salah SAADI
- Mohamed Lanouar ATALLAH
- La Société EXIS représentée par Mohamed YOUSFI

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2012 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000Dinars au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

I- BILANS APRES AFFECTATIONS DES RESULTATS

ACTIFS	31-déc-11	31-déc-10	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-11	31-déc-10
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	3 724 111	3 724 111	Capital social	27 735 240	18 490 160
Amortissements	-1 993 848	-1 711 914	Actions propres	-3 367 560	-
			Autres capitaux propres	10 460 433	9 749 016
Immobilisations corporelles	76 636 187	75 075 891	Résultats reportés	14 738 977	24 800 014
Amortissements	-35 664 730	-35 447 509	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	49 567 090	53 039 190
Immobilisations financières	69 737 731	60 991 568	Résultat de l'exercice	0	0
Provisions	-48 000	-48 000	Résultat de l'exercice	0	0
Total des actifs immobilisés	112 391 451	102 584 147			
Autres actifs non courants	1 137 478	607 236	Total des capitaux propres après affectation de rés	49 567 090	53 039 190
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	113 528 929	103 191 383			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Valeurs d'exploitation	33 598 255	38 040 098			
Provisions	-1 893 935	-3 221 196	PASSIFS NON COURANTS		
Clients	2 977 814	3 158 644	Emprunts bancaires	28 753 452	32 781 946
Provisions	-641 361	-364 486	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	28 753 452	32 781 946
Autres actifs courants	20 975 175	16 149 509	PASSIFS COURANTS		
Provisions	-104 104	-104 104	Fournisseurs et comptes rattachés	69 348 012	56 900 230
Placements et autres actifs financiers	139 541	111 284	Autres passifs courants	21 646 094	10 140 181
Liquidités et équivalents de liquidité	8 106 893	5 040 666	Concours bancaires et autres passifs financiers	7 372 559	9 140 251
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	63 158 278	58 810 415	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	98 366 665	76 180 662
TOTAL DES ACTIFS	176 687 207	162 001 798	TOTAL DES PASSIFS	127 120 117	108 962 608
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	176 687 207	162 001 798

I- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (EN DINARS)

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves spéciales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation du résultat	27 735 240	-3 367 560	1 849 016	7 900 000	15 554 934	5 442 508	55 114 138
Affectation du résultat 2011:							0
-Affectation reports à nouveau				-1 000 000	-15 554 934	16 554 934	0
-Réserves			924 508	786 909		-1 711 417	0
-Dividendes						-5 547 048	-5 547 048
-Reports à nouveau					14 738 977	-14 738 977	0
Solde au 31/12/2011 après affectation du résultat	27 735 240	-3 367 560	2 773 524	7 686 909	14 738 977	0	49 567 090

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk -2014-Megrine

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 mai 2012.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 47 du 19 avril 2012, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 15 avril 2012, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

[Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire après examen de la proposition du conseil d'administration, décide l'augmentation du capital social de la société qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT et l'émission de 2 773 524 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes détenues.

En application de cette décision, le détachement du droit d'attribution s'effectuera le 04 juin 2012.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

[Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

[Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital Social est fixé à la somme de 33 282 288 Dinars réparti en 16 641 144 actions de 2 Dinars chacune totalement libérées et de même catégories. »

[Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

[Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité](#)

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH PLACEMENT

Société d'investissement à capital variable

Siège social: Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5

Bloc B – 3^e étage – Centre Urbain Nord Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 10 mai 2012 (Annulent et remplacent celles publiées au BO n° 4104 du 11 mai 2012)

1^{ère} Résolution : Approbation des états financiers :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31.12.2011 tels que présentés conformément aux normes comptables en vigueur, ainsi que le rapport d'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} Résolution : Quitus aux Administrateurs :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} Résolution : Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2011 comme suit:

• Résultat distribuable exercice 2011 :	162.694,165
• Reliquat disponible exercice antérieur :	4,537
• Total des sommes distribuables:	162.698,702
• Report à nouveau créateur pour solde:	110,705

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **1,417 dinars** par action.

Ce dividende sera détaché à partir du **18 mai 2012** pour les actionnaires ayant formulé soit leurs demandes d'encaissement ou leurs demandes de réinvestissement, et **réinvestis automatiquement** en actions SICAV BH PLACEMENT à partir du **25 mai 2012** pour ceux qui n'ont ni formulé de demandes d'encaissement ni de demandes de réinvestissement et ce sur la base de la valeur liquidative de cette dernière date. La soultte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

4^{ème} Résolution : Jetons de présence :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011 à 625 dinars brut par exercice et par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ème} Résolution : Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur NADHIR REBAI en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans s'achevant avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} Résolution : Pouvoirs pour formalités :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie des présents, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 mai 2012, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2011 :

un dividende de 3,625 D par action

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques ou morales, sera mis en paiement à partir du **28/05/2012** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz -Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **28 mai 2012**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 25 mai 2012** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement du dividende se fera automatiquement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

AVIS DES SOCIETES**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES****PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue Hédi Nouria Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2012, **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011, à compter du **28 Mai 2012**

Un dividende net de**3,881 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 609

— *** —

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue Hédi Nouria Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2012, SICAV BNA informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011, à compter **du 28 Mai 2012**

Un dividende net de**0,828 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de la BNA et de la BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 610

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Les Assurances des Crédits Commerciaux « ASSURCREDIT »

Siège social : 7, Rue 8010 –Cité Montplaisir- 1002 Tunis

La Société ASSURCREDIT, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le jeudi 14 juin 2012, à 10 heures** au siège social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE »,14 rue Borgine –Montplaisir 1073-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011.
- ♦ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs l'exercice 2011.
- ♦ Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2011.
- ♦ Conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
- ♦ Quitus aux Administrateurs.
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- ♦ Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2011.
- ♦ Fixation de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit relatifs à l'exercice 2011.
- ♦ Cooptation d'un Administrateur
- ♦ Pouvoir pour formalités de publicité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique
Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 02 Juin 2012 à 10H00 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2011
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice.
- Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés 31/12/2011.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- Quitus aux Administrateurs.
- Renouvellement du Mandat des administrateurs
- Nomination de commissaire aux comptes.

2012 - AS - 595

— *** —

Assemblée Générale extraordinaire
Banque Zitouna

2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

Messieurs les actionnaires de Banque Zitouna sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 05 juin 2012, à 10 h au siège social de Banque Zitouna, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 12 des statuts relatif à la direction générale et la présidence du conseil d'administration.

2012 - AS - 607

L'Administrateur Provisoire

— *** —

Assemblée Générale Ordinaire
Banque Zitouna

2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

Messieurs les actionnaires de Banque Zitouna sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 05 juin 2012, à 9 h au siège social de Banque Zitouna, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'arrêt de la mission de l'administrateur provisoire.
2. L'approbation de la désignation de nouveaux membres du conseil d'administration.

L'Administrateur Provisoire

2012 - AS - 599

AVIS DES SOCIETES

COURBE DES TAUX DU 24 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,696%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,768%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,799%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,840%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,881%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,911%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,963%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,004%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,034%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,085%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,115%	1 006,645
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,126%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,179%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,218%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,442%	1 021,475
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,730%	1 048,821
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,864%	1 066,634
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,200%	1 043,963
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		982,160
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	986,001
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,006
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,387
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,262
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,531
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,674

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,059	141,070		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,374	12,375		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,270	1,270		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,333	34,337		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,837	46,841		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	176,933	176,973		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	594,969	595,552		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,600	144,988		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,653	130,793		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,022	120,111		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,835	117,902		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,984	100,009		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,486	151,437		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,226	111,501		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,781	106,873		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 339,751	1 341,335		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 341,366	2 350,559		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,505	111,599		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,517	113,995		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,827	125,858		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 216,847	1 217,692		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	142,226	142,507		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,401	16,439		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 057,864	6 055,905		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 887,734	6 889,572		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,441	2,432		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,001	1,994		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,302	1,296		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,057	105,065
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,125	102,133
31	AMEN TRES OR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,909	102,917
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,120	100,130
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,833	100,843
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,444	108,452
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,240	105,251
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,399	101,408
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,740	101,751
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CCF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,891	106,899
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,874	103,883
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,621	101,632
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,210	105,220
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,991	108,000
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,363	103,371
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,871	103,879
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,437	100,446
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,607	105,616
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,902	103,913
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,285	101,294

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	105,015	105,024
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,979	103,989
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,823	101,831
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,871	105,879
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,287	103,296
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,634	10,635
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/11	3,915	103,618	101,100	101,109
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,349	101,358
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,878	102,945
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,568	75,296
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	160,444	161,120
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 607,205	1 613,050
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,642	114,692
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,202	115,242
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	100,111	100,539
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,730	16,740
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	282,993	283,093
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,960	44,131
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 662,558	2 666,383
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,263	83,557
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,964	60,050
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,029	103,960
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,570	116,509
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,787	111,721
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,899	11,891
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,071	13,049
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,164	17,107
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,743	17,684
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,108	13,146
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,979	10,978
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,652	10,652
80	ATTIJARI FCP SERENTIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,565	10,568
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,830	132,193
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	131,314	131,757
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,348	11,418
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	125,881	125,952
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,822	21,814
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,004	100,003
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,017	100,997
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,042	98,207
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,962	100,090
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	121,191	121,672
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,604	147,636
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,485	11,404
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	125,611	125,330
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,956	119,687
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,234	106,375
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,240	106,509
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	189,323	188,121
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,163	165,156
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,525	141,879
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 299,875	10 245,611
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,069	222,933
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	143,865	144,784
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 635,649	1 638,985
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,066	116,832
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	101,822	102,227
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,407	121,563
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 263,005	10 256,993

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV BH OBLIGATAIRE**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2012.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Mars 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2012, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Décembre 2012 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

3/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 15,80 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH et Certificat de dépôt) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la « SIFIB », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 10,34 % de son actif en titres émis (Billets de Trésorerie) par la société « MODERN LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2,3 et 4 nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Mars 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2012.

Tunis, le 30 Avril 2012.

**P/ CMC – DFK International
Wadii TRABELSI**

BILAN
arrêté au 31 /03 / 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	85 137 832	75 516 978	80 199 327
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		-	-	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		83 748 378	73 932 946	78 775 907
c - Autres Valeurs		1 389 453	1 584 032	1 423 420
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		44 025 039	32 872 501	51 783 634
a - Placements monétaires	3-3	28 098 950	18 543 633	35 559 376
b - Disponibilités		15 926 089	14 328 868	16 224 258
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	-	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		129 268 711	108 389 479	132 088 801
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	146 783	119 316	150 356
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	455 434	482 640	445 825
TOTAL PASSIF		602 217	601 956	596 180
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	122 643 054	102 676 270	126 504 418
CP 2 - Sommes distribuables		6 023 440	5 111 254	4 988 202
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 836 634	4 079 689	956
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 186 806	1 031 565	4 987 246
ACTIF NET		128 666 493	107 787 523	131 492 620
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		129 268 711	108 389 479	132 088 801

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 / 03 / 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2011 au 31/03/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	926 330	839 858	3 448 437
a - Dividendes		-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		915 160	820 804	3 384 193
c - Revenus des autres valeurs		11 170	19 054	64 244
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	487 821	343 577	1 733 401
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 414 151	1 183 435	5 181 837
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	146 783	118 136	529 534
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 267 368	1 065 299	4 652 303
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	48 323	39 824	174 213
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 219 045	1 025 475	4 478 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-32 239	6 089	509 156
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 186 806	1 031 565	4 987 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		32 239	-6 089	-509 156
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-18 538	-7 362	-31 853
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 200 507	1 018 113	4 446 237

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 / 03 / 2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/03/2011</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/12/2011</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 219 045	1 025 475	4 478 090
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-18 538	-7 362	-31 853
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	
d - Frais de négociation de titres	-	-	
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	4 172 634
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	23 881 116	27 875 424	133 681 548
* Capital	23 224 900	27 060 100	131 417 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-343 914	-391 506	-1 919 339
* Régularisation des sommes distrib.	1 000 129	1 206 829	4 183 686
b - Rachats	27 907 750	25 465 904	106 822 421
* Capital	27 126 200	24 714 600	104 864 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-402 387	-357 592	-1 531 264
* Régularisation des sommes distrib.	1 183 937	1 108 896	3 488 785
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 2 826 127	3 427 633	27 132 730
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	131 492 620	104 359 890	104 359 890
b - En fin de période	128 666 493	107 787 523	131 492 620
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 283 936	1 018 413	1 018 413
b - En fin de période	1 244 923	1 041 868	1 283 936
VALEUR LIQUIDATIVE	103,353	103,456	102,414
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,69%	3,89%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 / 03 / 2012
(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement à concurrence du coût d'acquisition.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille – titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 85 137 832 Dinars, contre un solde de 75 516 978 Dinars au 31/03/2011. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2012 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2012	% actif net	Note / garantie
BTA	10 000	10 000 000	10 566 914	8,21%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000	501 386	0,39%	ETAT
BTA7,5% Avril2014 (*)	9 500	9 500 000	10 065 528	7,82%	ETAT
Obligations de sociétés	867 000	71 789 466	73 181 464	56,88%	
AIL 2010-1	8 000	640 000	666 366	0,52%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 733 200	1 771 190	1,38%	AMEN BANK
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 299 900	1 324 170	1,03%	AMEN BANK
AMEN BANK 2010	40 000	3 733 200	3 814 263	2,96%	AMEN BANK
AMEN BANK 2011/1	40 000	4 000 000	4 100 267	3,19%	AMEN BANK
ATB 2007/1	20 000	1 680 000	1 746 359	1,36%	ATB

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2012	% actif net	Note / garantie
ATL 2008/1	5 000	200 000	208 723	0,16%	BBB
ATL 2006/1	25 000	1 000 000	1 041 344	0,81%	BBB
ATL 2007/1	25 000	500 000	515 202	0,40%	BBB
ATL 2009/3	25 000	1 500 000	1 515 627	1,18%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	800 000	818 744	0,64%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	1 028 568	1 036 566	0,81%	Attijari Bank
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	1 200 000	1 225 013	0,95%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	2 000 000	2 020 721	1,57%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	756 041	0,59%	BBB+
BH 2009	75 000	7 500 000	7 579 934	5,89%	BH
BH SUB 2007	10 000	600 000	605 424	0,47%	BH
BNA 2009	25 000	2 166 650	2 258 715	1,76%	BNA
BTE 2009	30 000	2 400 000	2 454 807	1,91%	BTE
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	630 000	642 186	0,50%	BTE
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 005 788	0,78%	BTE
BTK 2009 (C)	15 000	1 299 948	1 304 515	1,01%	BTK
CHO2009	7 000	700 000	707 860	0,55%	BIAT
CHO-2009	2 000	200 000	201 542	0,16%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	450 000	460 521	0,36%	BBB
CIL 2010/2	30 000	2 400 000	2 442 295	1,90%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	400 000	402 212	0,31%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	400 000	401 827	0,31%	BBB
CIL 2012/1	5 000	500 000	500 132	0,39%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	637 500	668 323	0,52%	AMEN BANK
HL 2009/1	7 500	450 000	463 461	0,36%	BB+
HL 2009/2	10 000	600 000	613 633	0,48%	BB+
HL 2010/2	30 000	2 400 000	2 436 310	1,89%	BB+
HL 2010-1	10 000	800 000	822 874	0,64%	BB+
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	500 000	512 807	0,40%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	500 000	512 807	0,40%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	400 000	416 100	0,32%	AMEN BANK
PANOBOIS 2007	5 000	400 000	420 289	0,33%	BTE
STB 2008/1	5 000	406 250	421 381	0,33%	STB
STB 2008/2	25 000	2 031 250	2 043 659	1,59%	STB
STB 2010/1 (B)	20 000	1 733 200	1 735 012	1,35%	STB
STM 2007	12 000	720 000	739 743	0,57%	BTE
TL 2007-1	15 000	300 000	304 092	0,24%	BBB+
TL 2011-2	30 000	3 000 000	3 060 475	2,38%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	300 000	300 101	0,23%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	1 200 000	1 219 174	0,95%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	2 000 000	2 016 111	1,57%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 600 000	1 647 554	1,28%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 599 800	2 680 749	2,08%	UIB
UIB 2011-1	30 000	3 000 000	3 090 472	2,40%	UIB
UIB 2011-2	35 000	3 500 000	3 527 985	2,74%	UIB
FCC	1 400	1 383 464	1 389 453	1,08%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	1 000 000	1 004 273	0,78%	AAA
FCC BIAT P2	400	383 464	385 180	0,30%	AAA
Total Général		83 172 930	85 137 832	66,17%	

(*) Le 22 janvier 2012, la société a constaté un amortissement exceptionnel sur les primes des BTA d'environ 16 000 Dinars. Cet amortissement a été contrebalancé par la comptabilisation des agios créditeurs sur le compte courant bancaire.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 926 330 Dinars pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, contre 839 858 Dinars du 01/01/2011 au 31/03/2011, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Revenus des obligations	761 994	667 730	2 764 510
- Revenus des Bons du Trésor	153 166	153 074	619 682
- Revenus des FCC (*)	11 170	19 054	64 244
Total	926 330	839 858	3 448 437

(*) FCC : Fonds Communs de Créances.

3 - 3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 28 098 950 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur 31/03/2012	Garant	Emetteur	% Actif	% Actif Net
Billets de Trésorerie		24 500 509	25 099 785			19,42%	19,51%
BDT150312/110912ML	20	977 643	979 754	BH	ML	0,76%	0,76%
BDT191011/160412ML	20	981 441	998 453	F2	ML	0,77%	0,78%
BDT2004/200412ML	50	2 389 541	2 494 266	F2	ML	1,93%	1,94%
BDT271211/271212ML	10	478 090	483 837	F2	ML	0,37%	0,38%
BDT2804/280412ML	30	1 433 724	1 495 111	F2	ML	1,16%	1,16%
BT090811/090812ML	40	1 910 182	1 968 097	F2	ML	1,52%	1,53%
BT131211/100612ML	20	980 488	992 412	F2	ML	0,77%	0,77%
BT210911/210912ML	20	958 731	980 493	F2	ML	0,76%	0,76%
BT2705/270512ML	40	1 910 182	1 986 257	F2	ML	1,54%	1,54%
BT281111/260512ML	20	980 488	994 038	F2	ML	0,77%	0,77%
BDT2904/290416SIH MOURAD	1000	1 000 000	1 048 822	BH	SIH EL MOURADI	0,81%	0,82%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 048 822	BH	SIH EL MOURADI	0,81%	0,82%
BT0203/020314SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 008 667	BH	MOURADI	1,55%	1,56%
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	502 167	BH	MOURADI	0,39%	0,39%
BT0404/040413SIH	1000	1 000 000	1 052 433	BH	MOURADI	0,81%	0,82%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 005 633	BH	EL MOURADI	0,78%	0,78%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 005 633	BH	EL MOURADI	0,78%	0,78%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 027 444	BH	SIH EL MOURADI	1,57%	1,58%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 027 444	BH	ST EL MOURADI	1,57%	1,58%
Certificats de dépôts		2 997 722	2 999 165			2,32%	2,33%
CD230312/020412MARSA	1	499 620	499 962	BH	BH	0,39%	0,39%
CD240312/030412MENZAH VI	2	999 241	999 848	BH	BH	0,77%	0,78%
CD270312/060412CHARGUIA	2	999 241	999 620	BH	BH	0,77%	0,78%
CD290312/080412KHEZAMA	1	499 620	499 734	BH	BH	0,39%	0,39%
Total		27 498 231	28 098 950			21,74%	21,84%

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, à 487 821 Dinars contre 343 577 Dinars pour la période allant du 01/01/2011 au 31/03/2011, et représente le montant des intérêts courus sur les comptes à terme, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Intérêts des comptes à terme	150 503	160 560	606 049
Intérêts des billets de trésorerie	295 632	178 571	951 528
Intérêts des certificats de dépôt	41 686	4 446	175 824
Total	487 821	343 577	1 733 401

3 - 5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2012, se détaillent ainsi :

Libellé	1 ^{er} trimestre 2012	1 ^{er} trimestre 2011
<u>CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER</u>		
Montant	126 504 418	100 372 045
Nombre de titres	1 283 936	1 018 413
Nombre d'actionnaires	821	794
<u>SOUSCRIPTIONS REALISEES</u>		
Montant (Nominal)	23 224 900	27 060 100
Régul. des sommes non distribuables	-343 914	-391 506
Nbre de titres émis	232 249	270 601
<u>RACHATS EFFECTUES</u>		
Montant (Nominal)	27 126 200	24 714 600
Régul. des sommes non distribuables	-402 387	-357 592
Nbre de titres rachetés	271 262	247 146
<u>AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL</u>		
Moins values potentielles sur titres	-18 538	-7 362
<u>CAPITAL AU 31 MARS</u>		
Montant	122 643 054(*)	102 676 270
Nombre de titres	1 244 923	1 041 868
Nombre d'actionnaires	846	789

(*) La propriété de 40 061 titres de la famille « Belhassen TRABELSI » a été transférée à l'Etat Tunisien et ce, conformément aux arrêtés de confiscation annexés à la demande de transfert de propriété reçue par la « SIFIB » gestionnaire de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » de la part du Ministre des Finances.

3 - 6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 146 783 Dinars contre 119 316 Dinars au 31/03/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire à payer	146 490	117 845	149 176
Rémunération du dépositaire à payer	293	1471	1 180
Total	146 783	119 316	150 356

3 - 7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 455 434 Dinars contre 482 640 Dinars au 31/03/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Jetons de présence	18 729	16 199	15 000
Actionnaires dividendes à payer	391 043	426 131	393 230
Etat retenue à la source	159	53	53
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	31 505	29 852	24 969
Redevance C M F à régler	10 870	9 188	11 165
T C L à payer	2 229	918	1 108
Autres rémunérations	900	300	300
Total	455 434	482 640	445 825

3 - 8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôts et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 146 783 Dinars contre 118 136 Dinars au 31/03/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	146 490	117 845	528 354
Rémunération du dépositaire	293	291	1 180
Total	146 783	118 136	529 534

3 - 9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 48 323 Dinars contre 39 824 Dinars au 31/03/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Redevance C.M.F	32 713	26 305	117 889
Honoraires du Commissaire aux comptes	6 536	5 898	23 945
Jetons de présence	3 729	3 699	15 000
Rémunération du Président de Conseil	1 588	1 059	4 224
T.C.L.	3 508	2 859	12 932
Autres charges	249	4	223
Total	48 323	39 824	174 213

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour. Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

SOCIETE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**
ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 40.779.787 dinars et un résultat net de la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 mars 2012 de 335.589 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,61% de son actif net en parts d'autres OPCVM (SICAV BH OBLIGATAIRE). Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 5% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions de billets de trésorerie. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 27 avril 2012

Samir Labidi

BILAN

au 31 mars 2012
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	33 921,036	19 819,457	31 528,896
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 131,777	1 788,023	1 952,430
b - Obligations et Valeurs assimilées		28 789,259	18 031,434	29 576,466
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		6 858,751	16 997,800	8 319,425
a - Placement monétaires	3-3	6 473,649	5 522,182	7 422,881
b – Disponibilités	3-11	385,102	11 475,618	896,544
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		40 779,787	36 817,257	39 848,321
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	85,373	65,214	84,527
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	-1,644	5,876	-3,807
TOTAL PASSIF		83,729	71,090	80,719
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	3-5	39 087,852	34 358,504	38 475,330
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 608,206	2 387,663	1 292,272
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		1 311,501	2 118,181	0,327
b - Sommes distribuables de l'exercice		296,705	269,482	1 291,945
ACTIF NET		40 696,058	36 746,167	39 767,602
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		40 779,787	36 817,257	39 848,321

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2012

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Période du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Période du 01/01/2011 Au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	317,569	191,954	951,776
a - Dividendes		-	-	117,487
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		317,569	191,954	834,289
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	78,253	109,517	596,090
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		395,822	301,471	1 547,866
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	85,373	65,214	315,579
REVENU NET DES PLACEMENTS		310,449	236,257	1 232,287
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	14,734	8,938	46,531
RESULTAT D'EXPLOITATION		295,715	227,319	1 185,755
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0,990	42,163	106,189
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		296,705	269,482	1 291,945
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-0,990	-42,163	-106,189
* Variation des +/- values potentielles sur titres		36,269	5,307	1,951
* +/- values réalisées sur cession des titres		3,605	10,590	-13,923
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		335,589	243,216	1 173,783

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} janvier au 31 mars 2011

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> 01/01/2012 <i>Au</i> 31/03/2012	<i>Période du</i> 01/01/2011 <i>Au</i> 31/03/2011	<i>Période du</i> 01/01/2011 <i>Au</i> 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	295,715	227,319	1 185,755
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	36,269	5,307	1,951
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	3,605	10,590	-13,923
d - Frais de négociation de titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	2 093,703
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a – Souscriptions	2 293,616	13 406,243	38 250,877
* Capital	2 212,800	12 566,400	36 864,100
* Régularisation des sommes non distrib.	-0,545	1,685	-44,401
* Régularisations des sommes distrib.	81,361	838,158	1 431,179
* Droits d'entrée			
b – Rachats	1 700,749	5 152,588	25 812,653
* Capital	1 639,900	4 832,800	24 972,800
* Régularisation des sommes non distrib.	-0,293	0,789	-32,292
* Régularisation des sommes distrib.	61,142	318,999	872,144
* Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	928,456	8 496,871	11 518,305
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	39 767,602	28 249,297	28 249,297
b - En fin de période	40 696,058	36 746,167	39 767,602
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période (<i>mille actions</i>)	385,000	266,087	266,087
b - En fin de période (<i>mille actions</i>)	390,729	343,423	385,000
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE			
(EN DINAR)	104,154	107,000	103,292
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE			
(EN DINAR)	103,292	106,166	106,166
TAUX DE RENDEMENT	0,83%	0,79%	3,10%

NB : Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2012
(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31/03/2012** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2012** à **33.921.036** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2012	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14 .200	14.200.000	14.344.449	35,18%	35,25%	ETAT
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.946.361	12,13%	12,15%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.398.088	23,05%	23,09%	ETAT
Titres émis par des sociétés	159.000	14.214.182	14.444.810	35,42%	35,49%	
AMEN BANK 2011/1	20.000	2.000.000	2.050.133	5,03%	5,04%	A.Bank
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	433.300	442.824	1,09%	1,09%	A.Bank

ATL 2010-1	5.000	400.000	410.833	1,01%	1,01%	BBB
Attijari Bank 2010	13.000	1.114.282	1.122.947	2,75%	2,76%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	500.000	505.329	1,24%	1,24%	BH
CHO 2009	2.000	200.000	201.540	0,49%	0,50%	BIAT
CIL 2010/2	20.000	1.600.000	1.628.197	3,99%	4,00%	BBB
Meublatex Industries 2010 (A)	4.000	400.000	416.100	1,02%	1,02%	AB
STB 2010-1 (B)	10.000	866.600	867.506	2,13%	2,13%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	900.000	900.303	2,21%	2,21%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	800.000	812.783	1,99%	2,00%	BBB+
UIB 2011-1	20.000	2.000.000	2.060.315	5,05%	5,06%	UIB
STB 2011	30.000	3.000.000	3.026.000	7,42%	7,44%	STB
OPCVM	49.663	5.090.526	5.131.777	12,58%	12,61%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	49.663	5.090.526	5.131.777	12,58%	12,61%	-
Total du portefeuille-titres		33.504.708	33.921.036	83,18%	83,35%	

La valeur des BTA au 31/03/2012 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 15.270 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2012** au **31-03-2012**, concernent les remboursements des obligations de société échus et qui s'élèvent à un total de 552.418 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **317.569 DT** pour la période allant du **01-01-2012** au **31-03-2012**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des BTA	155.769	99.814	415.649
Revenues des OPCVM	-	-	117.487
Revenus des obligations	161.800	92.140	418.640
Total	317.569	191.954	951.776

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2012** à **6.473.649 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-03-2012	% actif net	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ML	1.433.895	1.498.913	3,68%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	955.091	989.570	2,43%	Modern Leasing	A-
Billet de trésorerie ML	1.434.269	1.451.510	3,57%	Modern Leasing	A-

Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	502.167	1,23%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2.000.000	2.031.489	4,99%	SH El Kantaoui	BH
Total	6.323.255	6.473.649	15,91%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2012** au **31-03-2012** un montant de **78.253 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Intérêts des placements à termes	1.051	51.168	352.368
Intérêts des billets de trésoreries	76.851	57.873	240.698
Intérêts des certificats de dépôts	351	476	3.024
Total	78.253	109.517	596.090

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2012** au **31-03-2012** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2011** au **31-03-2011** se détaillent ainsi :

Libellé	2012	2011
Capital initial au 1^{er} Janvier		
Montant	38.475.330	26.608.112
Nombre de titres	385.000	266.087
Nombre d'actionnaires	899	1.210
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	2.212.800	12.566.400
Régul. Des sommes non distribuables	-545	1.685
Nombre de titres émis	22.128	125.664
Rachats effectués		
Montant (nominal)	1.639.900	4.832.800
Régul. Des sommes non distribuables	-293	789
Nombre de titres rachetés	16.399	48.328
Autres effets sur le capital		
Plus ou moins values potentielles sur titres	36.269	5.307
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	3.605	10.589
Frais de négociation	-	-
Capital au 31 Mars		
Montant	39.087.852	34.358.504
Nombre de titres	390.729	343.423
Nombre d'actionnaires	882	1.049

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2012** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Somme distribuable exercice antérieur (Report à nouveau)	1.292.271	19.230	1.311.501
Somme distribuable exercice en cour	295.715	990	296.705
Total	1.587.986	20.220	1.608.206

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2012** à **85.373 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2012	31-03-2011	31-12-2011
Rémunération du gestionnaire à payer	15.066	11.508	14.917
Rémunération du distributeur à payer	70.307	53.705	69.610
Total	85.373	65.214	84.527

3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2012** à **- 1.644 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-03-2012	31-03-2011	31-12-2011
Etat retenues à la source	- 9.392	-	-9 493
Honoraires du commissaire aux comptes	3.680	2.493	2.000
Redevances CMF à régler	3.437	3.167	3.398
Autres charges AGO amortis	-	-	-
TCL à payer	631	216	288
Total	- 1.644	5.876	-3.807

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2012** au **31-03-2012** à **85.373 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	15.066	11.508	55.690
Rémunération du distributeur	70.307	53.705	259.889
Total	85.373	65.214	315.579

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2012 au 31-03-2012 à **14.734 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 1/1/2011 au 31/12/2011
Redevances CMF	10.044	7.672	37.127
Honoraires du commissaire aux comptes	3.680	493	2.000
Charges de pré-exploitation	-	-	-
Impôt et taxes et versements assimilés	-	-	-
Autres charges AGO amortis	-	-	3.371
T.C.L	1.009	672	3.833
Autres charges	1	101	200
Total	14.734	8.938	46.531

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2012 à **385.102 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Dépôts à vue	385.102	1.637.198	896.544
Placements à terme	-	9.838.420	-
Total	385.102	11.475.618	896.544

SICAV BH PLACEMENTS**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 5 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.469.528 , un actif net de D : 5.212.062 et un déficit de la période de D : 108.832.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 mars 2012, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.
- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Mars 2012, 85,83% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titre OPCVM enregistrent au 31 Mars 2012, 5,2% de l'actif net dépassant ainsi le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titres Modern Leasing et Carthage Ciment représentent à la clôture de la période respectivement 10,57% et 10,29% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 27 Avril 2012

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2012
(unité: TND)

<u>ACTIF</u>		31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
	Notes			
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	4 694 726	5 217 027	4 533 401
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 646 884	4 081 788	3 495 130
b- Obligations et valeurs assimilées		1 047 842	1 135 239	1 038 271
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		774 802	300 124	1 044 696
b- Disponibilités		774 802	300 124	1 044 696
TOTAL ACTIF		5 469 528	5 517 151	5 578 097
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 423	6 909	6 653
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	252 044	249 791	246 139
TOTAL PASSIF		257 466	256 700	252 792
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital		5 051 135	5 031 124	5 162 606
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 4	160 927	229 327	162 699
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		162 562	228 797	5
b- Sommes distribuables de l'exercice		(1 635)	530	162 694
TOTAL ACTIF NET	3 - 5	5 212 062	5 260 451	5 325 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 469 528	5 517 151	5 578 097

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 mars 2012

(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/03/2011</i>	<i>Exercice 2011</i>
	<i>Notes</i>			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 - 1	9 570	11 737	209 802
a- Dividendes		-	-	163 614
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 570	11 737	46 188
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 - 2	1 923	1 798	4 322
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 493	13 535	214 124
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 - 3	5 423	5 729	22 506
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 070	7 806	191 618
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 - 4	7 706	7 277	29 334
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 635)	530	162 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	410
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		(1 635)	530	162 694
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	(410)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(90 250)	(258 594)	259 346
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 379	(328 198)	(688 776)
* Frais de négociation		(19 325)	(19 542)	(89 418)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(108 832)	(605 804)	(356 564)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2012
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01/2011 au 31/03/2011</i>	<i>Exercice 2011</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	(1 635)	529	162 284
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(90 250)	(258 594)	259 346
c- +/- values réalisées sur cession de titres	2 379	(328 198)	(688 776)
d- Frais de négociation des titres	(19 325)	(19 542)	(89 418)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	229 195
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	-	15 154	62 450
* Capital	-	29 200	137 500
* Régularisation des sommes non distribuables	-	(14 633)	(76 513)
* Régularisation des sommes distribuables	-	589	1 463
b- Rachats	4 412	13 942	16 431
* Capital	9 700	28 000	33 600
* Régularisation des sommes non distribuables	(5 425)	(14 620)	(17 796)
* Régularisation des sommes distribuables	137	563	627
VARIATION DE L'ACTIF NET	(113 244)	(604 593)	(539 738)
<u>AN 4 - Actif net</u>			
a- En début de période	5 325 305	5 865 043	5 865 043
b- En fin de période	5 212 062	5 260 451	5 325 305
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>			
a- En début de période	114 741	113 702	113 702
b- En fin de période	114 644	113 714	114 741
VALEUR LIQUIDATIVE	45,463	46,260	46,413
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	-8,21%	-41,85%	-6,12%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2012, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2012 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :**3-1 Note sur le Portefeuille titres :**

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2012	% actif	% actif net	Note / garantie
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés:						
1- A - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse:						
Actions :	702 519	3 698 198,593	3 375 137,098	61,71%	64,76%	
ARTES	24 359	244 959,338	251 068,213	4,59%	4,82%	
ATB	8 003	47 927,190	46 289,352	0,85%	0,89%	
ATTIJARI LEASING	335	13 972,850	13 000,345	0,24%	0,25%	
ATTIJARIBANK	12 182	218 558,954	203 719,586	3,72%	3,91%	
BNA	9 084	109 896,814	101 350,188	1,85%	1,94%	
CARTHAGECEMENT	144 639	587 702,281	536 321,412	9,81%	10,29%	
HEXABYTENS2012	5 000	55 550,000	56 605,000	1,03%	1,09%	
ICF	410	19 885,000	24 608,610	0,45%	0,47%	
MODERNLEASING	61 769	664 868,113	550 979,480	10,07%	10,57%	
POULINAGHHOLDING	16 371	135 131,507	127 955,736	2,34%	2,45%	
SERVICOM	1 990	23 069,083	23 929,750	0,44%	0,46%	
SIAME	25 602	129 581,727	120 892,644	2,21%	2,32%	
SOMOCERNG261211	138 045	435 041,492	355 051,740	6,49%	6,81%	
SOPAT	34 540	136 170,139	137 365,580	2,51%	2,64%	
SOTUMAG	53 131	56 237,856	55 787,550	1,02%	1,07%	
SPDIT-SICAF	4 640	34 015,940	36 642,080	0,67%	0,70%	
TELNETHOLDING	55 484	514 020,569	478 993,372	8,76%	9,19%	
TLS	321	8 795,400	8 546,304	0,16%	0,16%	
TPR	16 000	105 390,000	105 216,000	1,92%	2,02%	
TUNISAIR	90 614	157 424,340	140 814,156	2,57%	2,70%	
Obligations:	11 000	1 033 300,000	1 047 841,848	19,16%	20,10%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	433 300,000	441 390,039	8,07%	8,47%	A B
BH 2009	5 000	500 000,000	505 328,962	9,24%	9,70%	BH
CHO 2009	1 000	100 000,000	101 122,847	1,85%	1,94%	BIAT
Droits	17	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
AMS	7	2,394	0,000	0,00%	0,00%	
TUNIS RE DA	10	0,000	0,070	0,00%	0,00%	
2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse:						
BTS	50	500,000	500,000	0,01%	0,01%	
OPCVM:	2 625	270 722,645	271 246,500	4,96%	5,20%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	2 625	270 722,645	271 246,500	4,96%	5,20%	
Total Général	716 211	5 002 723,632	4 694 725,516	85,83%	90,07%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 423** dinars au 31-03-2012 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2012	31.03.2011
Rémunération du gestionnaire à payer	5 129	5 438
Rémunération du dépositaire	293	1 471
Total	5 423	6 909

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2012 à **252 044** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2012	31.03.2011
Jetons de présence	4 682	4 050
Actionnaires dividendes à payer	221 480	221 521
Redevances CMF à payer	852	5 548
Etat retenues à la source	159	53
Honoraires CAC à payer	18 852	18 310
Rémunération P.conseil & DG	900	300
TCL à payer	15	9
Autres créditeurs	5 103	-
Total	252 044	249 791

3-4 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2012 se détaille ainsi :

Désignations	31.03.2012		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	162 699	(137)	162 562
Exercice 2011	(1 635)	-	(1 635)
Total	161 064	(137)	160 927

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2012 au 31-03-2012 se détaillent ainsi :

Libellés	31.03.2012
Capital au 1^{ER} janvier	
En nominal	11 474 100
Frais de négociation	(89 418)
Différence d'estimation	259 346
Plus / Moins values réalisés	(688 776)
Régularisations	(5 629 948)
Capital en VL	5 325 304
Nombre de titre	114 741

Souscriptions réalisés (en nominal)	
Montant	-
Nombre de titres	-
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	9 700
Nombre de titres	97
Capital au 31.03	
En nominal	11 464 400
Frais de négociation	(19 325)
Différences d'estimation	(90 250)
Plus / Moins values réalisés sur cession de titres	2 379
Régularisations	(6 145 142)
Capital en VL	5 212 062
Nombre de titres	114 644
Nombre d'actionnaires	181

- Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-03-2012 la somme de 9 570 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31.03.2012	31.03.2011
Revenus des obligations & valeurs assimilées	9 570	11 737
Total	9 570	11 737

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2012 à 1 923 dinars et se détaille ainsi :

Intérêts	31.03.2012	31.03.2011
Certificat de dépôt	-	1 798
Placement à terme	1 923	-
Total	1 923	1 798

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2012 à 5 423 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2012	31.03.2011
Rémunération du gestionnaire	5 129	5 438
Rémunération du dépositaire	293	291
Total	5 423	5 729

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2012 à 7 706 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2012	31.03.2011
Redevances CMF	1 299	1 326
Honoraires commissaires aux comptes	3 857	3 929
Jetons de présence	932	925
Rémunération du président de conseil & DG	1 588	1 059
TCL	29	34
Autres charges	-	4
Total	7 706	7 277

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $5\,423 / 5\,212\,062 = 0,10\%$
- **Autres charges / actif net** soit : $7\,706 / 5\,212\,062 = 0,15\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

FINACorp Obligataire SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****ARRETES AU 31 MARS 2012**

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 21 Avril 2011 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Mars 2012 qui font apparaître un actif net de 6.622.741 D pour un capital social de 6.323.500 D et une valeur liquidative égale à 104^d,732 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2012 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2012.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 78,32 % de l'actif arrêté à la date du 31/03/2012. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités représentent au 31/03/2012, 21,68 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette proportion est au dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MANAGING PARTNER
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

FINACorp Obligataire SICAV

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/03/2012	Au 31/03/2011	Au 31/12/2011
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 208 576	5 485 447	5 332 629
a- Actions et valeurs assimilées		310 152	103 875	307 674
b- Obligations et valeurs assimilées		3 561 428	4 044 873	3 647 451
c- Emprunts d'état		1 336 995	1 336 698	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 441 557	1 394 585	1 412 328
a- Placements monétaires		501 284	999 747	1 000 227
b- Disponibilités		940 272	394 837	412 102
Créances d'exploitations	AC3	0	0	0
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		6 650 132	6 880 031	6 744 957
PASSIFS		27 391	25 685	24 988
Opérateurs créditeurs	PA1	20 600	17 976	19 405
Autres créditeurs divers	PA2	6 792	7 709	5 583
ACTIF NET		6 622 741	6 854 346	6 719 969
Capital	CP1	6 356 721	6 559 338	6 498 601
Sommes distribuables		266 020	295 008	221 368
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		216 450	236 512	32
b- Résultat distribuable de l'exercice		49 487	59 029	214 419
c- Régul. Résultat distribuables de la période		84	-534	6 918
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 650 132	6 880 031	6 744 957

FINACorp Obligataire SICAV

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.12 au 31.03.12	Période du 01.01.11 au 31.03.11	Période du 01.01.11 au 31.12.11
Revenus du portefeuille-titres	PR1	54 708	59 319	231 757
a- Dividendes		0	0	4 000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 205	45 965	173 597
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 503	13 354	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	8 826	13 536	38 662
Total des revenus des placements		63 534	72 856	270 419
Charges de gestion des placements	CH 1	-11 132	-10 896	-44 382
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		52 402	61 960	226 037
Autres produits	PR 3	0	1	36
Autres charges	CH 2	-2 915	-2 932	-11 654
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 487	59 029	214 419
Régularisation du résultat d'exploitation		84	-534	6 918
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		49 570	58 496	221 337
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-84	534	-6 918
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 478	66	1 544
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	710	1 031
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		51 965	59 805	216 994

FINACorp Obligataire SICAV

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.12 au 31.03.12	Période du 01.01.11 au 31.03.11	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>51 965</u>	<u>59 805</u>	<u>216 994</u>
a- Résultat d'exploitation	49 487	59 029	214 419
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 478	66	1 544
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	710	1 031
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-193 418</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-149 193</u>	<u>-410 824</u>	<u>-508 971</u>
a- Souscriptions	3 876 260	3 307 932	19 411 833
- Capital	3 717 200	3 163 200	18 778 200
- Régularisation des sommes non distribuables	18 843	14 604	83 196
- Régularisation des sommes distribuables	140 216	130 128	550 437
b- Rachats	4 025 453	3 718 756	19 920 805
- Capital	3 860 900	3 557 400	19 234 200
- Régularisation des sommes non distribuables	19 501	16 414	85 742
- Régularisation des sommes distribuables	145 051	144 942	600 862
VARIATION DE L'ACTIF NET	-97 228	-351 018	-485 395
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-97 228</u>	<u>-351 018</u>	<u>-485 395</u>
a- Début de période	6 719 969	7 205 364	7 205 364
b- Fin de période	6 622 741	6 854 346	6 719 969
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>	<u>-1 437</u>	<u>-3 942</u>	<u>-4 560</u>
a- Début de période	64 672	69 232	69 232
b- Fin de période	63 235	65 290	64 672
VALEUR LIQUIDATIVE	104,732	104,983	103,908
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,181%	3,538%	3,320%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/03/2012***(Unité en Dinars Tunisiens)***NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à **5 208 576 DT** et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nombre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2012	% de L'Actif
	de Titres			Net
<u>BTA</u>	<u>1 280</u>	<u>1 333 582.400</u>	<u>1 336 995.222</u>	<u>20.19</u>
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782.400	1 125 640.701	17.00
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800.000	211 354.521	3.19
<u>Obligations et Valeurs Assimilées</u>	<u>49 950</u>	<u>3 482 139.000</u>	<u>3 561 428.362</u>	<u>53.78</u>
AB 2008	3 000	255 000.000	267 329.180	4.04
AB 2009 SUB	1 150	99 659.000	101 843.438	1.54
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000.000	302 416.394	4.57
ATL 2008/1	3 000	120 000.000	125 234.098	1.89
ATL 2009/2	1 000	100 000.000	102 168.853	1.54
ATL 2009/3	500	30 000.000	30 312.541	0.46
ATL 2010/1	2 500	200 000.000	205 416.394	3.10
ATL 2010/2	1 000	100 000.000	101 118.033	1.53
BTE 2010	3 500	332 500.000	340 875.730	5.15
CIL 2007/2	1 500	30 000.000	30 166.230	0.46
CIL 2009/3	2 000	120 000.000	120 867.541	1.83
CIL 2010/1	2 000	160 000.000	164 516.722	2.48
CIL 2010/2	1 000	80 000.000	81 409.836	1.23
HL 2008/1	3 000	120 000.000	125 881.967	1.90
HL 2009/1	1 600	96 000.000	98 871.606	1.49
HL 2010/1	1 600	128 000.000	132 230.295	2.00
STB 2010/1	3 000	259 980.000	260 251.804	3.93
TJL 2011	1 000	100 000.000	101 036.066	1.53
TLS 2008/1	3 000	120 000.000	124 705.574	1.88
TLS 2009 SUB	1 600	96 000.000	98 240.734	1.48
TLS 2010/2	2 000	160 000.000	162 556.502	2.45
UIB 2009/1	2 500	225 000.000	232 451.558	3.51
UIB 2011/2	1 000	100 000.000	100 799.563	1.52
UNIFACTOR 2008	3 500	70 000.000	70 179.506	1.06
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000.000	80 548.197	1.22
<u>OPCVM</u>	<u>3 000</u>	<u>304 479.000</u>	<u>310 152.000</u>	<u>4.68</u>
GO SICAV	3 000	304 479.000	310 152.000	4.68
<u>TOTAL</u>			<u>5 208 576</u>	<u>78.65</u>

AC2 : Note sur les Placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires ont atteint au 31/03/2012 un niveau de 501 284 DT et sont détaillés comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2012	% de L'Actif net
<u>Placements à terme</u>	<u>500 000</u>	<u>501 284</u>	<u>7.57</u>
PENSION A TERME ATB 27.02.12 3.40%	500 000	501 284	7.57

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011
Avoir en banque	935 900	391 728
Sommes à encaisser	0	805
Sommes à régler	0	-18
Intérêt sur DAV	4 372	2 322
Total	940 272	394 837

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 54 708 DT pour la période allant du 01-01-2012 au 31-03-2012 contre 59 319 DT pour la même période une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

REVENUS	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01-01- 2011 au 31/03/2011
Dividendes des OPCVM	0	0
Revenus Des Obligations et Valeurs Assimilées	41 205	45 965
Intérêts		
Revenus Des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
Intérêts	13 503	13 354
TOTAL	54 708	59 319

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 8 826 DT pour la période allant du 01-01-2012 au 31-03-2012 contre 13 536 DT pour le premier trimestre de l'année précédente. Ces revenus de détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-01-2012	Période du 01-01- 2011
	Au 31-03-2012	Au 31-03-2011
Intérêt sur placement monétaire	4 172	11 775
Intérêt sur le compte de dépôt	4 654	1 761
Total	8 826	13 536

Note sur les actifs et passifs :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011
AC3 : Créances d'exploitation		
Créances d'exploitation	0	0
AC4 : Autres Actifs		
R à S sur BTA	0	0
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais de gestionnaires	9 665	10 023
Frais de dépositaire	10 935	7 953
Total	20 600	17 976
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs	6 244	7 135
Autres Créditeurs (CMF)	0 548	0 575
R à S sur commission gestionnaire	0	0
Total	6 792	7 709

Note sur les charges et autres produits de gestion :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	9 665	10 023
Rémunération du dépositaire	1 467	0 873
Total	11 132	10 896
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	1 243	1 233
Redevance CMF	1 638	1 699
Charges diverses	34.11	0.30
Total	2 915	2 932
PR3 : Autres Produits		
Autres Produits	0	1

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2011	
* Montant	6 467 200
* Nombre de Titres	64 672
* Nombre d'actionnaires	171
Souscription réalisées	
* Montant	3 717 200
* Nombre de titres émis	37 172
Rachats effectués	
* Montant	3 860 900
* Nombre de titres rachetés	38 609
Capital au 31-03-2012	
* Montant	6 323 500
* Nombre de Titres	63 235
* Nombre d'actionnaires	185

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2011	6 498 601	6 498 601
<i>Souscription de la période</i>	3 717 200	3 717 200
<i>Rachat de la Période</i>	-3 860 900	-3 860 900
Autres Mouvements	1 820	267 840
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	2 478	2 478
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	- 658	- 658
<i>Sommes distribuables</i>		266 020
Capital Fin de période au 31-03-2011	6 356 721	6 622 741

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net. Les honoraires de « FINACorp » au 31/03/2012 s'élèvent à 9.665 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 31/03/2012 s'élève à 1.467 DT. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société « FINACorp S.A».

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S.A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 025% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

5- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

**FCP SERENA VALEURS FINANCIERES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2011, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2011, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2012

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

**Kais Ben Hammadi
Commissaire aux comptes**

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2011
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-11	31-déc.-10
<u>ACTIF</u>			
AC 1	Portefeuille titres	384 619,516	319 888,518
	Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés	A.1 363 736,219	294 831,025
	OPCVM	A.2 20 883,297	25 057,493
	Obligations & Valeurs Assimilées	0,000	0,000
AC 2	Placements Monétaires & Disponibles	95 645,504	201 032,639
	Placements Monétaires	A.3 93 615,232	0,000
	Disponibilités	A.4 2 030,272	201 032,639
AC 3	Créances d'Exploitations	0,000	0,000
AC 4	Autres Actifs	0,000	0,000
Total Actif		480 265,020	520 921,157
<u>PASSIF</u>			
PA 1	Opérateurs Crédeurs	P.1 2 778,592	2 887,771
PA 2	Autres Crédeurs Divers	P.2 1 160,655	975,839
Total Passif		3 939,247	3 863,610
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	Capital	CP.1 479 088,362	509 411,007
CP 2	Sommes Distribuables	CP.2 -2 762,589	7 646,540
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	-10,340	0,000
	Sommes Distribuables de l'exercice	-2 752,249	7 646,540
Total Actif Net		476 325,773	517 057,547
Total Passif & Actif Net		480 265,020	520 921,157

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-11	31-déc.-10
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		6 076,075	17 973,676
Dividendes	R.1	6 076,075	17 973,676
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	4 133,630	62,334
Total Des Revenus des Placements		10 209,705	18 036,010
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	-10 983,430	-8 937,727
Revenu Net des Placements		-773,725	9 098,283
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	-1 978,524	-1 442,129
Résultat d'Exploitation		-2 752,249	7 656,154
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0,000	-9,614
Sommes Distribuables de l'Exercice		-2 752,249	7 646,540
Régularisation du Résultat d'Exploitation (Annulation)		0,000	9,614
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		-38 067,603	23 460,415
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		10 051,300	-1 864,447
Frais de Négociation		-2 306,342	-3 224,769
Résultat De l'Exercice		-33 074,894	26 027,353

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011
(exprimés en dinars)

	31-déc.-11	31-déc.-10
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-33 074,894	26 027,353
a - Résultat d'exploitation	-2 752,249	7 656,154
b - Variation des plus / moins values potentiels sur cession titres	-38 067,603	23 460,415
c - Variation des plus / moins values réalisées sur cession titres	10 051,300	-1 864,447
c - Frais de négociation de titres	-2 306,342	-3 224,769
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	7 656,880	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0,000	391 030,194
a - Souscriptions	0,000	391 030,194
Capital	0,000	384 000,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0,000	7 039,808
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	0,000	-9,614
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	0,000	0,000
Capital	0,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
Droits de sorties	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 731,774	417 057,547
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	517 057,547	100 000,000
b - en fin d'exercice	476 325,773	517 057,547
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début d'exercice	4 840	1 000
b - en fin d'exercice	4 840	4 840
VALEUR LIQUIDATIVE	98,414	106,830
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-6,40%	6,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP SERENA Valeurs Financières est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 20/2009. Sa durée est de 4 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 27 janvier 2010.

Conformément à l'article 1.2 du prospectus d'émission, le fonds sera fermé au bout de six mois à partir de la date d'ouverture des souscriptions.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **363.736,219 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
ACTIONS		378 391,656	363 736,219	76,36%
Amen Bank	710	46 013,836	46 377,910	9,74%
Attajari Leasing	1 000	46 890,000	41 000,000	8,61%
B I A T	550	43 700,000	40 944,200	8,60%
B N A	3 813	48 825,040	45 824,634	9,62%
B T	2 840	31 991,440	30 407,880	6,38%
C I L	2 200	41 990,000	39 751,800	8,35%
S T A R	300	40 991,350	44 244,000	9,29%
T L	1 003	28 412,460	28 921,505	6,07%
U I B	2 445	49 577,530	46 264,290	9,71%

A.2 OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **20.883,297 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
OPCVM		20 835,048	20 883,297	4,38%
SICAV Trésor	201	20 835,048	20 883,297	

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **93.615,232 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR
Bons de Trésor		90 811,328	93 615,232
BTC 52S-28/02/2012	95	90 811,328	93 615,232

A.4 Disponibles

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2011, **2.030,272 Dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Disponibilités en Banque	2 030,272	201 032,639
TOTAL	2 030,272	201 032,639

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2011. Elles sont de l'ordre de **2.778,592 dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Gestionnaire	2 481,156	2 731,674
Dépositaire	297,436	156,097
TOTAL	2 778,592	2 887,771

P.2 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers ont atteint au 31 décembre 2011, **1.160,655 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
C M F	40,474	44,251
Autres Crédeurs Divers	1 120,181	931,588
TOTAL	1 160,655	975,839

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
<i>Souscription Initiale</i>	484 000,000	100 000,000
<i>Nombre de titres</i>	4 840	1 000
<i>Nombre de porteurs de parts</i>	8	4
Souscriptions de l'exercice	0,000	384 000,000
Nombre de titres	0	3 840
Nombre de Porteurs Entrants	0	4
Rachats de l'exercice	0,000	0,000
Nombre de titres	0	0
Nombre de Porteurs Sortants	0	0
<i>Montant en Nominal au 31 décembre</i>	484 000,000	484 000,000
<i>Nombre de titres</i>	4 840	4 840
<i>Nombre de porteurs de parts</i>	8	8
<i>Sommes Non Distribuables</i>	-4 911,638	25 411,007
Frais de négociation	-2 306,342	-3 224,769
Plus / Moins Value Potentielle / Cession Titres	-38 067,603	23 460,415
Plus / Moins Value Réalisées / Cession Titres	10 051,300	-1 864,447
Résultats non distribuables antérieurs	25 411,007	0,000
Résultat en instance d'affectation	0,000	0,000
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	0,000	7 039,808
Capital au 31 décembre	479 088,362	509 411,007

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté du report à nouveau et des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2011, - **2.762,589 dinars**.

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	-10,340	0,000
Résultat distribuable de la période	-2 752,249	7 656,154
Régularisation de résultat distribuable de l'exercice	0,000	-9,614
TOTAL	-2 762,589	7 646,540

II. ETAT DE RESULTAT**R.1 Dividendes**

Les dividendes totalisent **6.076,075 dinars** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Revenus des Actions & Valeurs Assimilées	5 224,350	3 887,100
Revenus OPCVM	851,725	14 086,576
TOTAL	6 076,075	17 973,676

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **4.133,630 dinars** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Revenus BT (Potentiel)	2 803,904	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	1 329,726	62,334
TOTAL	4 133,630	62,334

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2011, **10.983,430 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Rémunération Gestionnaire	9 843,211	8 454,599
Rémunération Dépositaire	1 140,219	483,128
TOTAL	10 983,430	8 937,727

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2011, **1.978,524 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-11	31-déc.-10
Rémunération Commissaire Aux Comptes	1 188,593	931,588
Publicité et Publication	100,300	0,000
Impôts et Taxes	90,000	0,000
Rémunération C M F	476,621	409,391
Services Bancaires & Assimilés	123,010	101,150
TOTAL	1 978,524	1 442,129

Autres Informations✓ **Revenu par Part**

Rubrique	31-déc-11	31-déc-10
Revenus des Placements	2,109	3,726
Charges de gestion	-2,269	-1,847
Revenu Net des Placements	-0,160	1,880
Autres Charges	-0,409	-0,298
Résultat d'exploitation	-0,569	1,582
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,002
Sommes Distribuables	-0,569	1,580
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,002
Variation des Plus/Moins Value potentielles	-7,865	4,847
Plus / Moins Value Réalisées	2,077	-0,385
Frais de Négociation	-0,477	-0,666
Résultat Net de l'Exercice	-6,834	5,378

✓ **Ratios de gestion des placements**

Actif Net Moyen	476 636,849	445 717,320
Frais de Gestion / ANM	2,304%	2,005%
Autres Charges / ANM	0,415%	0,324%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-0,577%	1,718%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP SERENA Valeurs Financières** est confiée à la société **Traders Investment Managers SA** et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,75 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP SERENA Valeurs Financières** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP SERENA Valeurs Financières** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP SERENA Valeurs Financières**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

FCP SECURITE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP SECURITE », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de 60.775.659 DT, un capital social de 50.000.000 DT et une valeur liquidative égale à 121,551 DT par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP SECURITE ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP SECURITE » arrêtée au 31 Décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement :

- 1- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTZC, doit être d'environ 60 %.
Au 31 Décembre 2011, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 57,81 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40 %.

Au 31 Décembre 2011, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 37,47 % dans des actions cotées en bourse.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FCP Sécurité

BILAN

LIBELLE	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	57 908 740	59 551 676
a- Actions et valeurs assimilées		22 771 913	26 173 188
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		35 136 827	33 378 488
d- Emprunts d'état			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 980 425	1 768 543
a- Placements à terme		2 380 481	1 702 247
b- Disponibilités		599 944	66 296
Créances d'exploitations	AC3	0	0
Autres actifs	AC4	0	0
TOTAL ACTIFS		60 889 165	61 320 219
<u>PASSIFS</u>		113 505	111 266
Opérateurs créditeurs	PA1	91 590	93 681
Autres créditeurs divers	PA2	21 915	17 585
<u>ACTIF NET</u>		60 775 659	61 208 953
Capital	CP1	58 850 229	59 350 739
Sommes distribuables		1 925 430	1 858 215
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		1 925 430	1 858 215
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		60 889 165	61 320 219

*FCP Sécurité***ETAT DE RESULTAT**

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.11 au 31.12.11	Période du 01.01.10 au 31.12.10
Revenus du portefeuille-titres	PR1	2 280 557	2 221 041
a- Dividendes		522 218	568 874
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		1 758 339	1 652 167
Revenus des placements monétaires	PR2	73 186	69 558
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>2 353 743</u>	<u>2 290 599</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-352 654	-359 845
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 001 088	1 930 754
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-75 658	-72 540
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 925 430	1 858 215
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 925 430	1 858 215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 076 050	-1 097 666
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		760 969	4 603 478
Frais de négociation		-43 643	-171 222
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-433 294	5 192 805

FCP Sécurité**VARIATION DE L'ACTIF NET**

LIBELLE		Période du 01.01.11 au 31.12.11	Période du 01.01.10 au 31.12.10
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		-433 294	5 192 805
a- Résultat d'exploitation		1 925 430	1 858 215
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 076 050	-1 097 666
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		760 969	4 603 478
d- Frais de négociation de titres		-43 643	-171 222
<u>Distributions de dividendes</u>		0	0
<u>Transactions sur le capital</u>		0	0
a- Souscriptions		1 214 150	0
- Capital		1 000 000	0
- Régularisation des sommes non distribuables		138 938	0
- Régularisation des sommes distribuables		75 212	0
b- Rachats		1 214 150	0
- Capital		1 000 000	0
- Régularisation des sommes non distribuables		138 938	0
- Régularisation des sommes distribuables		75 212	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-433 294	5 192 805
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		-433 294	5 192 805
a- Début de période		61 208 953	56 016 149
b- Fin de période		60 775 659	61 208 953
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		500 000	500 000
a- Début de période		500 000	500 000
b- Fin de période		500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE		121,551	122,417
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		-0,707%	9,270%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP SECURITE est un Fonds Commun de Placement, de capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 30-2008 du 24 Octobre 2008.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du FCP SECURITE est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2011, il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

3 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3- 3 Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 57.908.740 DT contre 59.551.676 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/11	Plus ou moins-Values potentielles	% de l'Actif Net	% du capital de l'émetteur
I - Actions et Valeurs Assimilées		24 017 047	20 918 232	-3 098 815	34,42%	
ADWYA	158 103	1 203 158	1 113 361	-89 797	1,83%	1,44%
AMEN BANK	15 732	1 101 117	1 027 630	-73 487	1,69%	0,16%
ARTES	60 550	723 132	581 401	-141 731	0,96%	0,24%
ASSAD	87 657	944 958	928 989	-15 970	1,53%	0,76%
ATB	113 000	793 957	667 830	-126 127	1,10%	0,11%
ATL	92 613	525 676	508 075	-17 601	0,84%	0,55%
ATTIJ BANK	80 000	1 683 193	1 496 160	-187 033	2,46%	0,24%
BH	81 593	2 272 597	1 469 082	-803 515	2,42%	0,45%
BIAT	35 771	2 933 468	2 662 936	-270 531	4,38%	0,21%
BNA	99 670	1 433 777	1 197 834	-235 943	1,97%	0,31%
BT	88 559	870 568	948 201	77 633	1,56%	0,08%
CARTAGECEMENT	38 940	153 398	157 824	4 426	0,26%	0,03%
CIL	25 759	571 169	465 439	-105 729	0,77%	0,52%
CIMBIZ	93 839	1 059 790	743 205	-316 585	1,22%	0,21%
ESSOUKNA	15 000	102 351	122 085	19 734	0,20%	0,50%
GIF	10 000	58 299	57 490	-809	0,09%	0,15%
MONOPRIX	82 274	2 672 587	2 329 671	-342 916	3,83%	0,59%
NAKL	23 747	279 964	227 686	-52 277	0,37%	0,08%
POULINA	16 000	122 309	130 768	8 459	0,22%	0,01%
SALIM	4 631	135 797	138 911	3 115	0,23%	0,17%
SERVICOM	2 324	25 604	25 562	-42	0,04%	0,00%
SFBT	16 000	176 534	208 176	31 642	0,34%	0,02%
SIMPAR	2 500	120 260	144 228	23 967	0,24%	0,31%
SIPHAT	14 146	226 910	199 034	-27 876	0,33%	0,79%
SOTUVER	10 000	95 223	95 110	-113	0,16%	0,08%
STAR	5 000	676 095	737 400	61 305	1,21%	0,22%
STB	60 003	1 003 003	600 210	-402 793	0,99%	0,24%
TELNET HOLDING	7 000	61 340	61 362	22	0,10%	0,06%
TL	22 371	658 356	645 068	-13 288	1,06%	0,32%
TPR	19 989	105 640	118 955	13 315	0,20%	0,05%
TUNISAIR	129 611	307 762	218 783	-88 979	0,36%	0,12%
TUNISRE	56 395	679 138	644 820	-34 317	1,06%	0,63%
UIB	12 945	239 917	244 945	5 028	0,40%	0,07%
II - Droits rattachés		0	0	0	0,00%	
III - Titres SICAV		1 850 644	1 853 681	3 037	3,05%	
POS	9 115	949 250	945 882	-3 368	1,56%	
TUNISOEMIRATIE SICAV	8 780	901 394	907 799	6 405	1,49%	
IV - Titres émis par l'état (BTZC)		30 083 400	35 136 827	5 053 427	57,81%	
BTZC 10/12/2018	56 100	30 083 400	35 136 827	5 053 427	57,81%	
TOTAL		55 951 091	57 908 740	1 957 649	95,28%	

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 2.980.425 contre 1.768.543 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Placements à terme auprès de la BNA	2.378.000	1.698.000
- Intérêts courus / Placements à terme	2.481	4.247
- Disponibilités	599.944	66.296
Total	2.980.425	1.768.543

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 91.590 DT contre 93.681 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Gestionnaire	61.060	62.454
- Dépositaire	30.530	31.227
Total	91.590	93.681

PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 21.915 DT contre 17.585 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- CMF	5.154	5.225
- C.A.C	16.761	12.360
Total	21.915	17.585

CP1 : Note sur le capital**Capital au 31/12/2010**

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	15

Souscriptions réalisées

- Montant	1.000.000
- Nombre de parts	10.000

Rachats effectués

- Montant	1.000.000
- Nombre de parts	10.000

Capital au 31/12/2011

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	15

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/10</u>	<u>59.350.739</u>	<u>59.350.739</u>
<u>Souscription de la période</u>	<u>1 000 000</u>	<u>0</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>1 000 000</u>	<u>0</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>(500.509)</u>	<u>1.424.921</u>
* Sommes distribuables de l'exercice antérieur	1.858.215	1.858.215
* Variation des plus ou moins values potentielles,	(3.076.050)	(3.076.050)
* Variation des plus ou moins values réalisées	760.969	760.969
* Frais de négociation	(43.643)	(43.643)
* Sommes distribuables de l'exercice		1.925.430
<u>Capital fin de période au 31/12/2011</u>	<u>58.850.229</u>	<u>60.775.659</u>

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2011 à 2.280.557 DT contre 2.221.041 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Dividendes	522.218	568.874
- Revenus des BTZC	1.758.339	1.652.167
Total	2.280.557	2.221.041

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 73.186 DT contre 69.558 DT au 31/12/2010, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Revenus des Placements terme	70.531	69.458
- Intérêts des comptes de dépôt	2.655	100
Total	73.186	69.558

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 352.654 DT contre 359.845 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	235.103	239.897
- Rémunération du dépositaire	117.551	119.948
Total	352.654	359.845

CH2 :Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 75.658 DT contre 72.540 DT au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	16.761	12.360
- Redevance CMF	58.774	59.972
- Charges diverses	123	208
Total	75.658	72.540

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2011	2010	2009
Revenus des placements	4,707	4,581	5,377
Charges de gestion des placements	-0,705	-0,720	-0,740
Revenus net des placements	4,002	3,862	4,638
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,151	-0,145	-0,163
Résultat d'exploitation (1)	3,851	3,716	4,474
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	3,851	3,716	4,474
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-6,152	-2,195	2,156
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,522	9,207	5,763
Frais de négociation	-0,087	-0,342	-0,361
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-4,717	6,669	7,558
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,867	10,386	12,032
Résultat non distribuable de l'exercice	-4,717	6,669	7,558
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,717	6,669	7,558
Valeur liquidative	121,551	122,417	112,032
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion de placement / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,28%	3,10%	3,65%
Actif net moyen	58 781 221	59 936 674	52 582 522

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP SECURITE est confiée à la société « BNA CAPITAUX ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP SECURITE et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 0,4% TTC/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP SECURITE lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « BNA CAPITAUX » au 31/12/2011 s'élève à 235.103 DT.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la Banque Nationale Agricole « BNA ». Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,2% TTC/an calculée sur la base de l'actif net.

La commission de la « BNA » au 31/12/2011 s'élève à 117.551 DT.